



Bernin, le 06 juillet 2021

**INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL
DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

Dénomination sociale de la société :

SOITEC
Parc Technologique des Fontaines
Chemin des Franques
38190 BERNIN

| | |
|--|-------------------|
| Date d'arrêté des informations⁽¹⁾ | 23/06/2021 |
| Nombre d'actions composant le capital social | 33 365 223 |
| ▪ dont actions ordinaires ⁽²⁾ | 33 180 921 |
| ○ <i>dont actions disposant d'un droit de vote double</i> | 10 347 531 |
| ○ <i>dont actions privées de droit de vote</i> | 1 152 939 |
| ▪ dont actions de préférence 2 ⁽³⁾ | 184 302 |
| Nombre total de droits de vote théoriques (bruts)⁽⁴⁾ | 43 712 754 |
| ▪ dont actions privées de droits de vote | 1 152 939 |
| Nombre total de droits de vote exerçables (nets)⁽⁵⁾ | 42 559 815 |

- (1) En application de l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, la date d'arrêté des informations est la date de publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 28 juillet 2021.
- (2) Actions ordinaires de 2,00 € de valeur nominale chacune, cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013227113 et le mnémonique « SOI ».
- (3) Actions de préférence 2 de 2,00 € de valeur nominale chacune et non admises à la cote.
- (4) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (par exemple, les actions auto-détenues), et après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double.
- (5) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, et déduction faite des actions privées de droit de vote (par exemple, les actions auto-détenues).